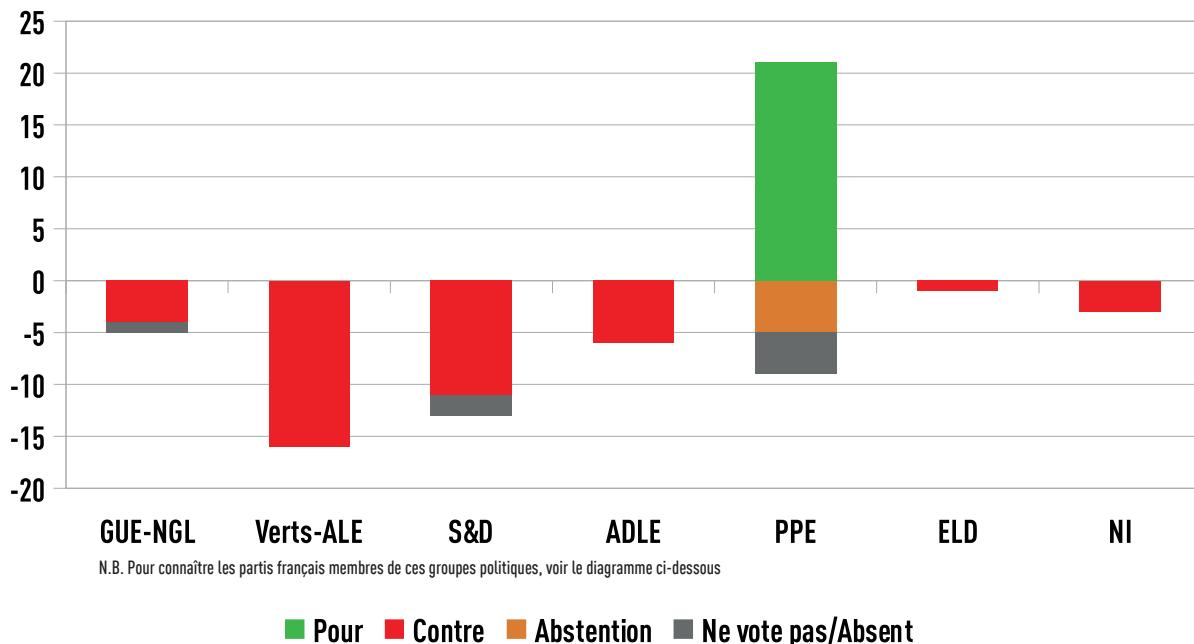




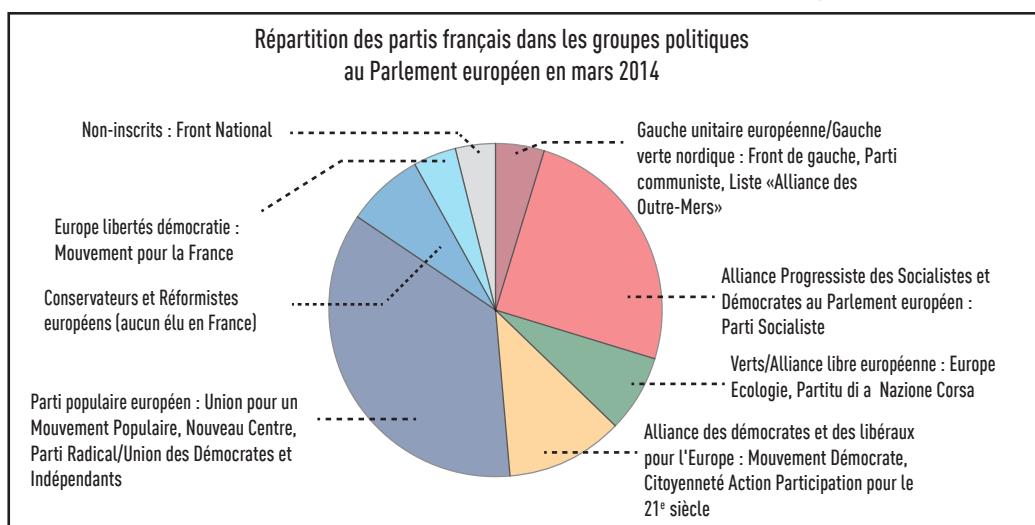
## Faut-il adopter l'accord commercial relatif à la contrefaçon (ACTA) ?

Le vote des parlementaires européens élus en France



En juillet 2012, le Parlement européen (PE) a choisi de ne pas donner son approbation à l'Accord commercial relatif à la contrefaçon (ACRC ou ACTA en anglais) entre l'UE et ses États membres, l'Australie, le Canada, le Japon, la République de Corée, le Mexique, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, Singapour, la Suisse et les États-Unis d'Amérique<sup>1</sup>. Les députés ont notamment exprimé leurs préoccupations quant à la protection des données, aux libertés fondamentales, à l'ouverture et à la transparence des négociations de l'ACRC.

Ce vote traduit lui aussi une position relativement consensuelle des élus français du PE, puisqu'il a rallié des élus issus de tous les groupes politiques et des non-inscrits, c'est-à-dire du Front national. Il faut toutefois souligner que cette majorité de consensus est très incomplète puisqu'on peut constater l'expression de votes dissemblables parmi les élus de droite (19 élus UMP pour, 3 abstentions et 3 non votes ; 1 élu de la gauche moderne pour un autre s'abs tenant ; 1 élu Nouveau centre s'abstenant et un autre choisissant de ne pas voter). Au niveau du PE tout entier, 39 députés européens ont voté pour, 478 contre tandis que 165 se sont abstenus (la majorité des membres du PPE et du CRE).



# Faut-il adopter l'accord commercial relatif à la contrefaçon (ACTA) ?

## Le vote des parlementaires européens d'Outre-Mer\*

Pour



UMP

PPE

Younous Omarjee



Alliance des Outre-Mers

GUIE-NGI

Patrice Tirolien



PS

S&D

\*Source : Notre Europe - Institut Jacques Delors / Données : [www.votewatch.eu](http://www.votewatch.eu) 

Pour en savoir plus, voir Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Des visages sur des clivages, les élections européennes de mai 2014 », *Etudes & Rapports No 104, Notre Europe - Institut Jacques Delors* et la Fondation Robert Schuman, avril 2014